

Paris, le 19 février 2020

Eurovision 2020 : l'indignation du Secrétaire général parlementaire de l'APF

Le secrétaire général parlementaire de l'APF, Jacques Krabal, a réagi fermement au choix de la chanson qui représentera la France à l'Eurovision 2020 « The Best in Me » interprétée par Tom Leeb.

Dans un courrier à l'attention de la cheffe de la délégation tricolore, il interroge France télévision sur la responsabilité du service public audiovisuel au rayonnement de la langue française et de la promotion de contenus culturels en français : « l'Eurovision - et son audience moyenne de 200 millions de téléspectateurs - représente un vecteur d'influence exceptionnel que France Télévisions devrait mettre au service d'une francophonie inspirante, dynamique et conquérante ».

Ce concours avait pour ambition de célébrer la diversité des identités linguistiques et culturelles des pays et promouvoir le multilinguisme et le rapprochement des peuples. Le choix du titre et des paroles de la chanson de la France oublie que le « meilleur en nous » c'est notre langue. C'est par ses mots, son verbe, sa syntaxe, propre à chacun des peuples que chaque nation s'identifie et s'ouvre au monde.

Mardi 18 février, Jacques Krabal a également interpellé le Ministre de la Culture français, M. Franck Riester, lors de son audition à l'Assemblée nationale française. A l'interrogation de M. Jacques Krabal, le Ministre a également fait part de son « étonnement face à une chanson dont le refrain est écrit en anglais ».

L'APF défend avec force le multilinguisme, l'usage de la langue française, et promeut la diversité des expressions culturelles et linguistiques au sein de la Francophonie et les institutions internationales.

Des demandes de rendez-vous ont été formulées pour faire le point, avec le comité de sélection de ce concours et les instances organisatrices en Europe, sur tous les autres sujets de diffusion de la culture et la promotion du multilinguisme à travers la diffusion de la chanson en particulier et la culture en général.

L'APF est l'Assemblée consultative de la Francophonie. Elle regroupe des parlementaires de 88 parlements ou organisations interparlementaires.